

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millièrès, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°24</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>à partir de la délibération n°20</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (<i>à partir de la délibération n°25</i>)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Vote des taux à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 18 en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire approuvait l'harmonisation du mode de financement du service de collecte des déchets, en instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2023, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Par délibération n° 19 en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire approuvait le zonage des différents taux de TEOM à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre d'un lissage, les taux de TEOM seront lissés sur une période de 10 ans jusqu'en 2033 afin d'arriver à un taux cible de 10,85 %, taux unique de la CA Arlysère.

Les taux par zone, à compter du 1^{er} janvier 2026, sont désormais définis comme suit :

Zonage	Communes	Taux par zone à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Zone 1	Albertville	11,96 %
Zone 2	Allondaz	13,46 %
Zone 3	Césarches	12,92 %
Zone 4	Crevins	10,37 %
Zone 5	Esserts-Blay	11,85 %
Zone 6	Gilly-sur-Isère	10,16 %
Zone 7	Grignon	10,81 %
Zone 8	La Bâthie	11,33 %
Zone 9	Marthod	10,69 %
Zone 10	Mercury	9,51 %
Zone 11	Monthion	11,96 %
Zone 12	Pallud	9,76 %
Zone 13	Rognax	11,68 %
Zone 14	Saint-Paul-sur-Isère	11,13 %
Zone 15	Thénésol	12,15 %
Zone 16	Tours-en-Savoie	10,73 %
Zone 17	Ugine	15,28 %
Zone 18	Venthon	10,97 %
Zone 19	Beaufort, Hauteluce, Queige, Villard sur Doron	11,31 %
Zone 20	Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giéttaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas La Chapelle	9,34 %
Zone 21	Bonvillard, Cléry, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Montailleur, Notre-Dame-des-Millières, Plancherine, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon et Verrens-Arvey	6,66 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 opposition (François RIEU) et 57 voix pour, approuve les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2026, comme indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

